

ARRETE n° 2026-40

Objet : Désignation des membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique et notamment son chapitre III,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-121 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-144 du 18 septembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-121 du 04 août 2025 susvisé,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B pour l'année 2026 et établi le 18 décembre 2025,

Considérant qu'il convient d'établir la liste des membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026,

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la session 2026 du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026, se compose de 12 membres, conformément à la liste ci-après :

Collège des élus locaux

Monsieur Jean-Michel AUGEM, Adjoint au Maire, commune d'EPIERRE (73) ;
Madame Cendrine CHABANNE, Conseillère municipale déléguée, commune du TOUVET (38),
Présidente du jury ;
Monsieur Maurice SIMON, Adjoint au Maire, Ville de GAILLARD (74) ;
Madame Olivia UCAR-MORELLE, Conseillère municipale, commune de PLANAISE (73).

Collège des fonctionnaires territoriaux

Madame Sylvie CUGNET, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, commune de COGNIN (73),
représentante de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B ;
Madame Sandrine LEBRUN, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Ville de
CHAMBERY (73) ;
Madame Claire VIALLAT-PATONNIER, Professeur d'enseignement artistique hors classe,
communauté d'agglomération du GRAND ANNECY (74) ;
Monsieur Guy-Loïc WIBAUX, Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,
Ville d'AULNAY-SOUS-BOIS (93).

Collège des personnalités qualifiées

Monsieur Jacques BAYLE, Inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques
et de l'action culturelle (ICCEAAC) hors classe, ministère de la Culture, représentant le ministère
de la culture ;
Monsieur Fabrice LELONG, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Directeur de la Cité
des Arts, Ville de CHAMBERY (73) ;
Monsieur Jean-Paul ODIAU, retraité, ancien Directeur du Conservatoire à rayonnement régional,
Ville d'ANNECY (74), représentant le CNFPT ;
Madame Estelle PAGES, Attaché principal hors classe, ministère de la Culture, représentant le
ministère de la culture.

Dans le cas où Madame Cendrine CHABANNE, Présidente du jury se trouverait dans
l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par Monsieur Jean-Michel AUGEM.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 23 février 2026



Le Président,

François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 27 février 2026